



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA MOSELLE

Direction départementale des territoires

Service aménagement, biodiversité et eau

Dossier suivi par : Pascal RIDGEN / Patricia LAHAYE

Tél. : 03 87 28 30 80 / 03 87 34 82 64

Fax : 03 87 34 34 05

Mél : pascal.ridgen@moselle.gouv.fr

patricia.lahaye@moselle.gouv.fr

**Monsieur le Directeur de
EURO ENTREPRISE
18 avenue Foch**

57730 - FOLSCHVILLER

**Objet : Dossier de déclaration concernant le rejet des eaux
pluviales du projet «les quais de l'Agora» à Saint-
Avoird**

Metz, le 25 mai 2012

**recommandé avec accusé de réception
PJ Récépissé de déclaration**

Monsieur le Directeur,

J'accuse réception de votre dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

**«Rejet des eaux pluviales relatif à l'aménagement de la zone commerciale
«les quais de l'Agora» à Saint-Avoird»**

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier au guichet unique de l'eau : 22 février 2012
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : 57-2012-00024
- Dossier réalisé par : SIRUS

Vous trouverez ci-joint le récépissé de déclaration relatif à cette opération vous indiquant les conditions dans lesquelles l'opération désignée ci-dessus peut être réalisée .

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

LE CHEF DU SERVICE AMENAGEMENT, BIODIVERSITE ET EAU,

Copie transmise à :
- SIRUS

CHRISTOPHE LEBRUN